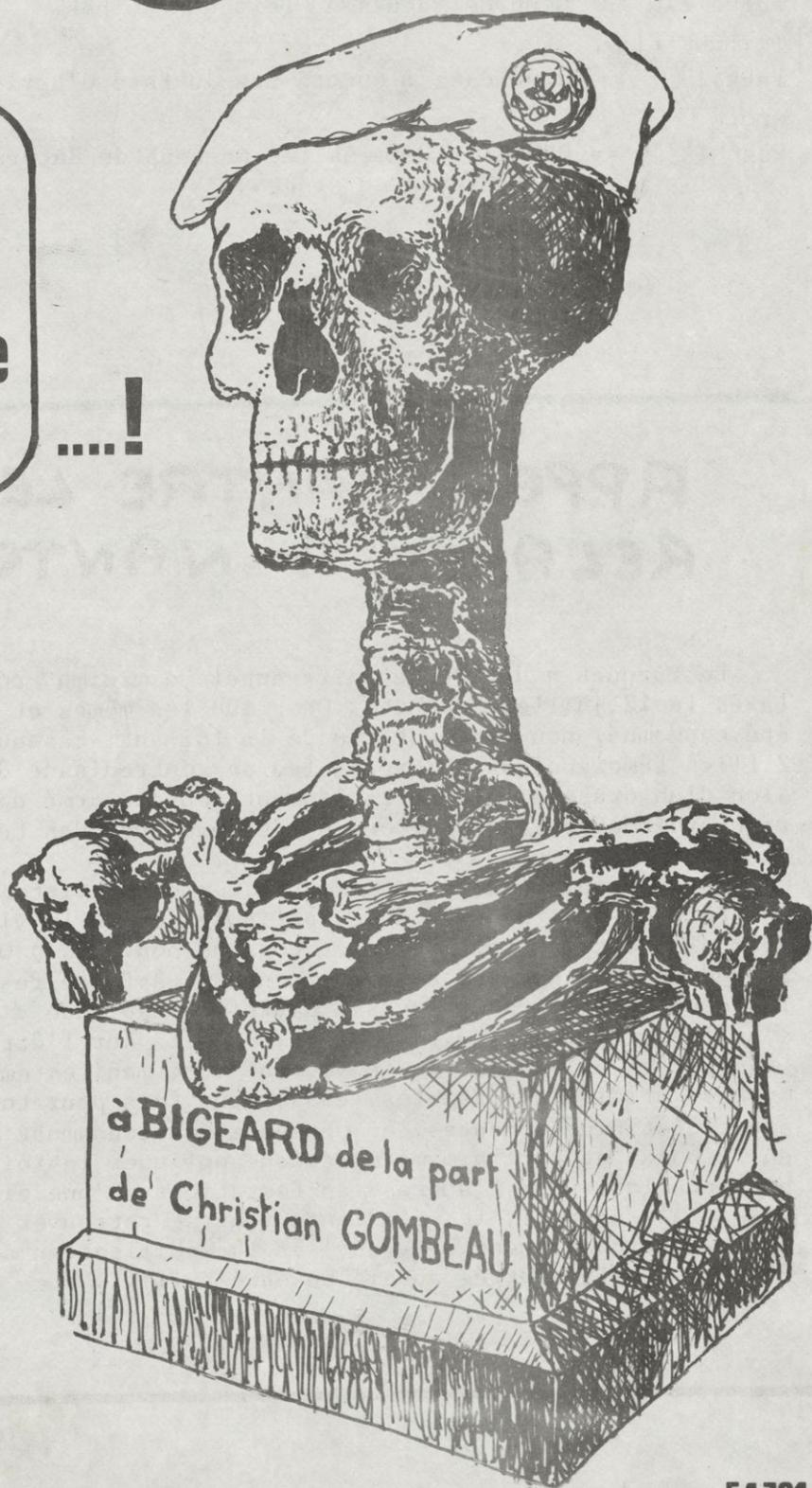


APL

QUEST
information

BIGEARD
démissionne
après l'affaire
de Mullheim

....!



n° 150

11 Août 1,52

n° 150-

APL Périodique cppap 54701

Dir. M. Clavel

Imp. Spé. APL

APL 29 rue Jean Jaurès 44 000 Nantes

cppap 54701

Tel. 73 82 48

Au sommaire

ARMEE

Pages 2 à 7 - Christian Gombaud en taule à l'armée nous écrit.

NUCLEAIRE

Page 7 - MALVILLE : CRS contre occupants du site de la centrale.

Page 8 - "SUPER PHOLIX" bulletin de liaison et d'information anti-nucléaire.

PAYSANS

Pages 9 & 10- Cheix en Retz-information : Que se passe-t-il ? Ce n'est pas terminé.

Pages 11 & 12- Coup de vaches au Bois aux Moines.

TRIBUNE LIBRE

Page 13 - Syndicats : encore une journée d'action bidon.

ECOLE

Page 14 - CHOLET : Comment les patrons de Record (et d'ailleurs) exploitent les collégiens en stage.

APPEL CONTRE LES 25 ÉTUDIANTS RELAXÉS À NANTES !

Le Parquet a décidé de faire appel "a minima" contre les étudiants jugés et relaxés le 12 juillet à Nantes. On prend les mêmes et on recommence... Un seul avait été condamné, non pas au titre de la loi anti-casseurs, mais pour "port d'arme". 2 flics témoignaient au procès (en se contredisant d'ailleurs) l'avoir vu en possession d'un drapeau, devenu rapidement gourdin armé de longues pointes. Eh oui, sans rien avoir à se reprocher on se retrouve avec des témoignages de flics sur le dos et on est condamné...

Mais ce qui peut être considéré comme une victoire, c'est que la loi anti-casseurs une fois de plus n'a pas été appliquée devant le vide des dossiers...et Monsieur Sparfel n'est pas content! (ses copains non plus!) On emploie donc aujourd'hui une procédure relativement rare qui consiste à faire re-juger en appel à Rennes tous les étudiants cités et jugés à Nantes. D'habitude c'est plutôt le contraire : on s'estime trop condamné, donc on fit appel pour l'être moins.

Sparfel et Saunier-Seité veulent donc manifestement, en utilisant tous les moyens juridiques possibles, éradiquer une fois pour toutes le mouvement étudiant qui s'est distingué à Nantes, en obtenant des condamnations -ne serait-ce que de principe- du Tribunal et par la même occasion appliquer la loi anti-casseurs qui peut être bien pratique pour d'autres manifestations. D'une pierre 2 coups. Mais voilà : vu les délais d'appel, les étudiants vont se retrouver à Rennes en pleine année universitaire (probablement Déc-Janv) et la mobilisation sera d'autant plus importante. Et dire que la rentrée aurait pu être calme...

Un ex inculpé.

Christian Gombaudo

en taule à l'armée nous écrit

2 Juin 1976 : incorporation au 53ème R.A. stationné à MULLHEIM. Avant de se rendre à MULLHEIM, tous les militaires passent par Strasbourg, sorte de caserne-transit.

Dès l'après-midi en attendant le train je discutais avec plusieurs camarades de ce qui nous attendait en posant des questions à l'officier-conseil qui discutait avec nous : qu'est-ce qu'un régiment semi-disciplinaire, pourquoi on est toujours obligé de se presser et ensuite d'attendre, quelle température il fait en hiver, etc...

pas de politique...

Là, un gars arrive avec une lettre de son patron qu'il devait faire signer le plus vite possible et lui renvoyer. Ce n'était ni plus ni moins qu'une lettre de démission ce qui est parfaitement illégal. Je le savais, étant syndicaliste CFDT aux PTT-RP à NANTES. Je lui dit aussitôt de n'en rien faire et de ne donner à son patron que sa feuille de route, que ce papier n'était qu'un licenciement déguisé. L'officier-conseil présent était d'accord avec moi et lui donna les mêmes recommandations. Mais quelques minutes plus tard il m'appelle à part. Là, il me dit qu'il voit que je suis syndicaliste pour savoir de telles choses. Il me lit alors le règlement : "L'armée est neutre. Vous ne devez y faire ni politique ni syndicalisme, ...etc. Il ne sera pas tenu rigueur de vos opinions..." Il me dit que si je respectais ce règlement il n'y aurait aucun problème. Je lui répondais que j'étais d'accord et je rejoignais mes camarades. Ils étaient surpris de voir que déjà les gradés me questionnaient, me prenaient à part.

pas de barbe...

En arrivant à la caserne, tout se passa pour moi comme pour les autres, mis à part le fait que mon nom était connu des chefs. Je devais donc servir pendant 1 mois en B 11 pour faire mon instruction. On me proposait ensuite de faire de moi un infirmier. Cela était très intéressant pour moi par le travail en lui-même et que d'autre part je devais faire un stage de 2 mois à NANTES, la ville où j'habitais.

Ensuite pendant 3-4 jours, tout se déroula pour moi comme pour les autres, mis à part le fait que j'avais plus souvent des remarques arbitraires. Je mettais celles-ci

sous le fait que je portait la barbe, ce qui est très rare à l'armée et mal vu par la hiérarchie (à cette incorporation, nous n'étions que 2 barbus). Cela ne m'étonnait pas trop car un copain qui avait fait son service à Brest avait connu les mêmes mésaventures à cause de sa moustache : le chef ne pouvait pas supporter que d'autres que lui portent la moustache.

pas le temps de pisser...

Mais le Lundi 7 juin, tout se boulevrsa. On nous reveilla avec un quart d'heure de retard. On se pressa donc à s'habiller pour aller au réfectoire et c'est long quand on n'est pas habitué à mettre un treillis et des rangiers. On a courru pour se rendre au réfectoire et là, concours de circonstances malheureuses le "garde-réf" n'était pas là et donc le réfectoire était fermé. Cela nous pris encore du temps. Après le petit déjeuner, j'étais avec plusieurs de mes camarades, de corvée de salle à manger (cela consiste à débarasser, essuyer les tables, laver et esuyer la vaisselle, balayer). Cela demanda encore du temps. Je n'avais alors pas trouvé le temps d'aller pisser. Je pensais le faire avant de rejoindre mes camarades qui faisaient l'instruction : ils apprenaient à se mettre au garde à vous, à marcher au pas, etc...

Alors que je me dirigeais vers les WC le maréchal des Logis Chef MARAIS me demanda de rejoindre immédiatement mes camarades. Je lui demandais alors l'autorisation d'aller pisser. Il me la refusa prétextant que je n'avais qu'à le faire avant. Avec un de mes camarades, je protestais mais je rejoignais mes camarades. 1 heure après alors que nous marchions au pas je renouvellais ma demande. Nouveau refus. Avec mon camarade nous protestions de nouveau mais il n'en voulu rien savoir. Ensuite on allait voir des diapositives et évidemment ce n'était pas prêt et il fallait attendre. Je voulus bénéficier d'un de ces nombreux temps morts (à l'armée, il faut toujours se presser quand on fait quelque chose, et ensuite on attends) et renouvellais ma demande. Nouveau refus.

Et ainsi pendant toute la matinée on m'interdit ce droit puis on me dit de venir avec le camarade qui avait protesté avec moi au bureau du Chef de section.

Avant de m'y rendre, je pus enfin satisfaire mes besoins. Ensuite avec mon camarade, on va au bureau, où nous nous mettons au garde à vous en ayant pris garde d'avoir une tenue correcte (c'est-à-dire tous les boutons boutonnés et ne plus avoir la casquette sur la tête).

déménagement...

En entrant le maréchal des logis chef MARAIS me dit que ma tenue est incorrecte et il prit ma casquette qui dépassait de ma poche et la jeta au sol en criant: "Ramasse". Je protestais et refusais de le faire. Tous les chefs présents étaient stupéfaits de voir que j'osais, que nous osions protester. Et là, nous eumes droit à un beau cours de mensonges: "Nous étions toujours les derniers au rapport, nous mettions le bordel partout bref nous étions des têtes dures.

Il fallait donc une sanction.

On me donna l'ordre de changer de chambre. Je n'avais pas le temps ni le droit de protester. Malgré l'arbitraire de cette sanction je commençais à déménager c'est à dire tout mettre ce qu'il y a dans mon armoire (plié au carré) dans les sacs marins, défaire mon lit, etc...

... mutation

Dans ma nouvelle chambre j'eus un accueil plutôt froid, car je prenais la place d'un autre qui en fait avait la même sanction que moi bien "qu'il n'ait rien fait". Pour eux je devais avoir fait le bordel dans les rangs puisque j'avais causé, ils ne savaient pas que c'était pour aller pisser que j'avais causé. Cela me laissait entrevoir de bons moments.

Pour détendre l'ambiance, je tentais de leur expliquer ce qui m'arrivait. Mais pendant que je rangeais à nouveau mes affaires, le lieutenant MATHIERE venait voir constamment où j'en étais. Et quand toutes mes affaires furent rangées, mon lit refait, il m'apprit que je déménageais une seconde fois, que j'étais muté en B2.

La B2 est une batterie beaucoup plus dure, une batterie de combat où l'encadrement est particulièrement repressif (la meilleure preuve en est le fait que la majorité des appelés mis au trou appartiennent à cette batterie: 80%). Mais cette mutation signifiait autre chose: je ne serais pas infirmier.

" fiché Q6 "

Aussitôt arrivé, je demandais une entrevue avec le chef de section. Celui-ci était absent, je suivais donc l'instruction avec mes nouveaux camarades toute l'après midi. En fin d'après midi le sous-

lieutenant JOUGLAS me reçut. Je lui demandais les raisons de cette mutation. Il me fit alors voir un papier cartonné marron qu'il avait reçu voilà 2 jours qui lui apprenait que j'étais fiché Q6 (sont fichés Q6 tous les militants politiques et syndicaux) c'est à dire pas de possibilité pour moi d'être EOR, élève-gradé, dans les transmissions ou d'occuper un poste quelconque de secrétariat. La raison de ma mutation n'était que cela: être fiché Q6.

Je lui rappelais que l'armée était neutre et ne devait pas tenir compte de ma vie civile et de mes opinions, que donc le règlement n'était pas respecté et que je refusais cet ordre et demandais de rejoindre le plus vite possible la B11. Il me répondit qu'il n'avait jamais dit que l'armée était neutre, qu'effectivement elle ne l'était pas. Cela ne fit que me renforcer dans ma détermination: même le règlement qu'eux-mêmes avaient instauré n'était pas respecté.

De plus, je considérais cette mutation comme arbitraire et comme une brimade supplémentaire, un échelon nouveau dans la répression contre moi et que rien ne me disait qu'en B2 les brimades allaient cesser et que d'ici quelques jours on n'allait pas de nouveau me muter ailleurs.

En conséquence je refusais cette mutation et le lendemain je refuserais de me lever (j'avais peu de moyens pour protester). Le sous-lieutenant fut stupéfait, il pensait que j'allais accepter sans rien dire. Il était bien embarrassé et me demanda de me lever le lendemain pour aller voir ensemble le colonel.

Il est à noter que si le motif invoqué par le sous-lieutenant avait été une raison d'indiscipline ou bien une question d'effectif, j'aurais accepté cette mutation en B2 même si celle-ci était injustifiée et arbitraire. Mais là je ne pouvais accepter que même le règlement c'est à dire nos quelques droits minimes de soldats ne soient pas respectés.

60 jours d'arrêts de rigueur

Le lendemain c'est à dire le Mardi 8 Juin au lieu du colonel c'est le capitaine CLUSSEAUX qui me reçut. On eut un bref entretien, où il me dit qu'effectivement l'armée n'était pas neutre, qu'on y tenait compte des opinions politiques, que le règlement était appliqué quand bon leur semblait. Ensuite devant mon refus, il me donna 60 jours d'arrêt de rigueur et m'y fit conduire aussitôt.

Le lendemain le colonel ROUX était absent, c'est le lieutenant colonel LEDRU

qui me reçut. Tout de suite, il se fit le plus démagogue possible. Il ne voulait que mon bien, je n'étais pas muté à cause de mes opinions, mais parce que la B2 correspondait mieux à mes capacités physiques et intellectuelles, etc... Il me demandait donc de rejoindre cette batterie au plus vite, et ainsi il lèverait ma sanction. Je refusais en mettant en doute ses arguments et lui demandait des garanties comme quoi on allait me foutre la paix. Il refusa et quand je lui dit que cette batterie était beaucoup plus dure, il protesta! C'était faux au contraire, elle était plus noble, l'entente y était meilleure. Je lui dit que ces arguments ne me persuadaient pas, mais que je voulais bien accepter à condition qu'il demande à tous les appelés à Mulheim ce qu'ils préféreraient, la B2 ou la B11. Si une majorité d'appelés préféreraient la B2, alors c'était d'accord, je rejoignais la B2 sans histoires. Il refusa et me demanda si oui ou non j'acceptais ma mutation.

Je refusais

Il réduisit tout de même ma peine à 15 jours d'arrêt de rigueur.

1^{ère} GREVE de la FAIM

Au départ les conditions de détention n'étaient pas trop dures. J'étais dans une cellule qui faisait 1m50/4m à peu près, j'y avais un lit avec draps et couvertures. Même mieux la porte de ma cellule n'était pas fermée, ce qui me permettait de discuter avec les autres, de jouer aux cartes, d'écouter la radio.

Mais pour protester contre le fait d'avoir à subir l'arbitraire (c'est à dire les arrêts) je commençais une grève de la faim. Le lendemain apprenant ma grève de la faim, le lieutenant colonel LEDRU me reçut de nouveau. Ses arguments étaient toujours les mêmes, les miens aussi. Rien n'avait changé sauf mes conditions de détention qui changèrent ; j'étais désormais enfermé en permanence dans ma cellule. Le lendemain il me reçut de nouveau. Je le gênais terriblement, il ne pouvait me garder ainsi. Il commençait à voir ma détermination et savait que dans 15 jours le problème serait le même si d'autres éléments n'arrivaient pas.

Il avait donc décidé de faire pression sur moi en me disant son intention de me faire passer devant un tribunal militaire où je risquais deux ans de forteresse, ce qui signifiait pour moi la perte de mon emploi au PTT, mon casier judiciaire n'étant plus vierge.

Devant cet état de fait il me demanda si je maintenais ma position.

Je lui dis que oui.

Il fit alors entrer deux gendarmes pour être témoin de façon à dresser un procès verbal. Il me posa alors la question suivante :

"2ième cannonier Gombaud acceptez-vous votre mutation en B2?"

Sur ce je répondis :

"Je n'ai rien à déclarer, je veux un avocat"

Le lieutenant colonel s'attendait à tout sauf à cela. Il croyait que j'avais mal compris. Il me posa la même question. Même réponse de ma part. Là un des gendarmes, un adjudant je crois, intervint. Il était habitué à ce genre de choses et en conséquence il allait prendre la déclaration du lieutenant colonel et le 2ième gendarme la mienne. On se sépara alors.

Là, le gendarme se montra le plus démagogue possible pour qu'il puisse écrire quelque chose. Ma réponse à toutes ses questions était toujours la même :

"Je n'ai rien à déclarer, je veux un avocat."

Ensuite je fus remis en présence du lieutenant colonel et de l'autre gendarme. Par trois fois le lieutenant me posa la question :

"2ième cannonier Gombaud acceptez-vous votre mutation en B2."

Par trois fois je leur répondis :

"Je n'ai rien à déclarer, je veux un avocat."

Ainsi les gendarmes n'avaient rien sur leur procès-verbal. Ils me demandèrent de signer, je refusais aussi. On me conduisit à ma cellule en me disant que le lendemain on viendrait me chercher pour m'emmener en forteresse à Landau.

Le lendemain le colonel ROUX de retour me reçut dans son bureau aussitôt. L'entretien fut rapide. Sa position était la même que celle du lieutenant colonel. Rien n'avait changé sauf que l'on me remettait 60 jours d'arrêt de rigueur.

Puis peu à peu mes conditions de détention évoluèrent. J'étais enfermé en permanence et les autres n'avaient pas le droit de me parler. On me supprima mes draps. Quand j'en demanda la raison, on me dit que c'était pour m'empêcher de

me pendre, alors que j'avais toujours mes couvertures et une corde qui était sur la porte (corde que j'avais installée dans mes premiers jours de détention lorsque ma porte restait ouverte, elle me permettait de fermer ma porte de l'intérieur).

Ensuite se furent le transistor, mes affaires de toilette, les bouquins qui disparurent. De plus mon courrier ne me parvenait que plus ou moins bien. Je ne voyait plus personne si ce n'est le médecin qui me suivait tous les jours. Pendant trois jours, on me laissa seul dans un état dépressif, et on m'avait laissé ma corde et on m'amenait du lait dans des bouteilles en verre, lait qui à l'origine était dans des bouteilles en carton. Et cela dura pendant 3 jours.

A L'HOPITAL

Enfin le mercredi 16, après 9 jours de grève de la faim le médecin décida mon hospitalisation. Et là, au lieu d'être envoyé à Fribourg, l'hôpital le plus proche de ma caserne, on m'expédia à Donaueschingen à 60 km de la caserne et plus à l'est ceci pour 3 raisons :

- cela m'éloignait de la caserne et ainsi les quelques camarades que j'avais ne pourraient me rendre visite.
- ils pensaient que la CFDT allait me faire évader et pensaient qu'ainsi, en m'éloignant le plus possible de la frontière, toutes les chances étaient de leur côté.

- A Fribourg, il y avait un service de neurologie et là on aurait peut-être pu me réformer et ça ils ne le voulaient pas.

"J'allais en chier"

A l'hôpital, le médecin-chef me recut. Quand je lui racontais mon histoire, il fut outré et me demanda :

- de manger, ce que je fis,
- d'écrire un rapport de brimades afin qu'une enquête soit ouverte. Selon lui je devais obtenir ainsi raison. Je le fis également. Il fut expédié à l'état-major.

Après 6 jours d'hôpital on vint me chercher. J'allais être reçu à l'état-major. Ce fut le colonel D'HLST qui me reçut. Je croyais alors que mon histoire allait s'arranger et que j'allais pouvoir accomplir correctement mon Service National. Mais rien n'était arrangé, au contraire. Il me dit que mon rapport qu'il avait lu était faux, que d'ailleurs pour chaque brimade 1 ou 2 officiers témoignaient que tout ceci était faux.

Tout n'était qu'inventions de ma part. Cela ne l'étonnait pas. Pour lui; du fait de mes opinions j'étais un ennemi de l'armée. Il me proposait donc 2 choses :

- soit rejoindre le 53 RA de Mulheim en B2 où je finirais mes 60 jours d'arrestations de rigueur et où "j'allais en chier" (citation).

- soit, comme au 53 RA j'y avais peut-être des ennemis personnels, il pouvait me muter beaucoup plus à l'est, ce qui "pourrait poser des problèmes pour mes permissions" (citation), là, je finirais également ma peine et la vie ne serait pas rose. Et de toute façon dans les deux cas la procédure du Tribunal était engagée et que je risquait donc 2 ans de forteresse. Il me laissait un quart d'heure pour réfléchir. Je choisis évidemment la première solution. On me conduisit donc à Mullheim au trou. Mais les conditions de détention avaient changé. Même si le colonel avait dit que mes brimades étaient fausses, il en tenait compte. J'étais enfermé dans une cellule, mais avec des draps, mes affaires de toilette, des bouquins, etc. Ils appliquaient le règlement à la lettre.

2° GREVE de la FAIM

Dès le soir je décidais de continuer ma lutte pour le respect de l'individu et recommençais une nouvelle grève de la faim. Le lendemain matin, l'officier-conseil vint me rendre visite en me disant :

- qu'une procédure de Tribunal Militaire était engagée, je risquais 2 ans de forteresse.

- il valait mieux que j'arrête pour l'instant ma grève de la faim car le colonel étant en manœuvre, personne ne pouvait prendre une décision à sa place. Il ne devait revenir que le vendredi soir et nous n'étions que mardi.

Il voulait bien essayer d'arranger les histoires mais il fallait que j'accepte 2 compromis :

- accepter ma mutation en B2
- écrire un papier disant que je serais "sage" à l'armée.

J'ai accepté les deux propositions et en conséquence ait signé un papier qui disait textuellement ceci :

- "Je m'engage sur l'honneur à :
 - exécuter mon service conformément à la loi
 - me conformer aux ordres reçus en toute circonstance.
 - ne pas me faire complice soit directement, soit indirectement par mon silence, à des menées anti-militaristes
-

pendant mon temps de Service National."

Ainsi dès la rentrée du colonel, l'officier-conseil est allé le voir avec mes propositions. Le colonel ROUX a été favorablement surpris et dès le lundi 28; il me recevait.

Je devais rejoindre la B2 le lendemain mes arrêts de rigueur étaient transformés en arrêts simples. Je pouvais ainsi suivre l'instruction avec mon contingent 76/06. J'acceptais toutes ses propositions. Le lendemain j'allais rejoindre mes camarades et j'apprenais que dès le soir j'allais faire une marche. Mais quand j'ai été pointer au poste de police, j'ai appris que j'étais un arrêt simple à statut spécial. Je sortais le matin avec les arrêts simples, mais dès que j'avais franchis le pas de la prison, j'étais considéré comme arrêt de rigueur, c'est à dire que j'étais maintenu dans ma cellule enfermé et isolé. Cela recommençait, je pensais repartir sur de nouvelles bases et déjà en une matinée le colonel ROUX était revenu sur une partie de ses propositions. Alors que j'avais marqué ma détermination d'effectuer correctement mon service national, eux n'étaient toujours pas décidés à ne tenir compte que de mes capacités physiques et intellectuelles. Et cela ne faisait que commencer.

MARCHE OU CRÈVE...

Le soir vers 21h30 je partais en marche. Pour la première fois, j'allais marcher avec des rangers, le sac à dos et le fusil. C'était ma première marche et celle-ci allait faire 15 à 20 km et de plus de nuit. J'avais eu 20 jours d'inactivité totale et n'avais toujours pas récupéré de ma grève de la faim : j'avais perdu 5 kg.

Malgré cela je partais avec mes autres camarades. Pendant les 10 premiers kilomètres tout alla bien pour moi, puis comme on pouvait s'y attendre je faiblis. J'eus une pointe au cœur et quand j'en avisais le chef celui-ci ne voulut pas me croire : je ne pouvais que bluffer, j'étais pour lui un tire au flan. Puis j'eus de plus en plus mal tant et si bien que je dus m'arrêter une première fois avec 5 autres camarades crevés comme moi. Mais petit à petit tous se levèrent et obéirent au chef. Celui-ci vint alors nous voir (nous étions 2) et nous dit que nous n'avions plus que 500m à faire. Le croyant nous le suivions. Nous fîmes 500, 1 000, 2 000m et toujours rien. A bout de force mon camarade et moi nous nous écroulions dans un fossé et dormirent là pendant 1h30.

Le chef nous avait laissé tombé et nous étions ainsi seuls en pleine forêt noire. Mais nous eumes la chance que des camarades encore plus en retard que nous et ayant un radio nous retrouvent et nous prennent en charge. Nous rejoignons alors le reste de nos camarades qui dormaient. Là, j'avisai immédiatement le lieutenant de mon état physique. Mais il ne voulait pas me croire, et de toutes façons, il fallait que je rejoigne le bivouac car où nous étions, on ne pouvait venir me chercher.

Je continuais donc malgré mon état à marcher; mais je devais m'arrêter toutes les 5 ou 10 minutes et là, le lieutenant cru mon histoire. Il voyait que je ne bleuffais pas et il était bien embêté; car s'il m'arrivait un accident, il ne pouvait rien faire: il n'y avait avec nous aucun secouriste ou infirmier, même pas une trousse de secours. Et c'était lui le responsable. Enfin, nous avons atteint le bivouac et là, il me dit que dès le lendemain, je serais rapatrié à l'infirmerie.

A L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE

Le lendemain soir, je vis un médecin et alors que je n'avais rien fait de la journée, je n'avais que 10-4 de tension au lieu de 13-7. Je n'avais toujours pas récupéré. Il m'ordonna le repos le plus complet et me dit qu'il me verrait en consultation le lendemain matin. Le lendemain, je faisais une dépression nerveuse dans son bureau. Il décidait alors de m'envoyer en consultation à l'hôpital de Fribourg le Mardi 6 Juillet avec une demande officielle (de sa part) de réforme. Mais dès le samedi matin, j'étais hospitalisé sur ordre du général.

: Là, dès le soir, j'avais droit au traitement le plus fort: une piqûre de Valium 10. J'étais évidemment hospitalisé en service de Neurologie. Là, la tactique du médecin (soi-disant psychiatre) fut simple: me pousser à bout, me provoquer. Par exemple, un jour, alors qu'il me recevait dans son bureau, il me tint les propos suivants:

"le bon temps de la guerre d'Indochine"

"Il regrettait le temps de la guerre d'Indochine où il pouvait massacrer les populations mais heureusement pour lui, il y avait les tremblements de terre comme consolation". Ma réaction ne fut pas celle escomptée car je conservais tout mon calme. Un jour alors qu'il me recevait de nouveau, il me demanda ce que je voulais. Ma réponse fut si simple: la réforme. Il ne voulait pas entendre causer.



Je n'était pas malade pour lui, donc il ne voyait pas pourquoi il me réformerait. Je l lui demandais de me répéter une seconde fois ses propos. Sur ce je lui dis que n'étant pas malade, je demandais à sortir dès le lendemain de l'hôpital sinon je portait plainte pour sequestration. Il était bien embêté et me dit que dans ces conditions il me renvoyait à ma caserne.

Ainsi ayant fait 11 jours d'hôpital, ma première permission qui devait être normalement le 22 août, allait être en septembre car le temps d'hôpital repoussait d'autant mes jours d'arrêts. Je lui dis, et passant comme humain dans l'hôpital il se sentit obligé de me donner de la convalescence. Mais avant il devait consulter le général car ce n'était pas lui médecin qui prenait la décision mais le général. Et c'est ainsi que j'ai obtenu 15 jours de convalescence le jeudi 22 juillet.

Aujourd'hui pour moi, il ne m'est plus possible de supporter l'armée à leurs conditions, c'est à dire en me considérant comme ennemi.; me faire chier au maximum. La seule solution qui me reste aujourd'hui est la réforme.

Je ne veux plus être humilié, brimé tous les jours, je ne veux plus être traité comme un chien (et encore beaucoup de gens sont plus sympathiques avec leur chien qu'on ne l'a été avec moi)

Je veux qu'on reconnaisse mon état de santé, je veux qu'on respecte mes droits, pour moi et pour mes camarades emprisonnés, hospitalisés. Je ne veux plus de la prison psychiatrique, je ne veux pas qu'on me fasse passer pour fou.

C'est pour toutes ces raisons que je demande mon droit à la réforme.

Christian Gombaudo

--- L'UFFA (Fonctionnaires CFDT) fait circuler une pétition demandant la levée des sanctions de Christian Gombaudo --- Réunion du Comité de soutien tous les vendredis à la Fraternité Protestante rue Amiral Duchaffault 20 H 30. ---

NUCLEAIRE

MALVILLE : CRS contre Occupants du site nucléaire

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'UNION DEPARTEMENTALE C.F.D.T. ISERE DU 12 JUILLET

L'UD CFDT PROTESTE CONTRE L'AGRESSION VIOLENTE PAR LES FORCES DE L'ORDRE PRES DE MALVILLE SAMEDI 10 JUILLET AU SOIR

Suite à la manifestation et la marche sur Mepieu dans l'après midi, les barrages de police près du Bayard furent levés. En début de soirée, quelques centaines d'opposants à la centrale purent ainsi commencer à s'installer pour camper près du Bayard, sur un terrain qu'on leur avait fêté et qu'ils avaient aménagé, notamment en y installant un forage pour avoir de l'eau potable.

Ce terrain est situé à 4 km du site de la centrale et ne comporte pratiquement aucun risque d'incendie. En dehors du non respect des arrêtés municipaux interdisant le camping rien ne laissait prévoir la brutale intervention des forces de police qui a eu lieu. Pour les empêcher d'intervenir, les occupants se sont assis sur la route d'accès et un essai de négociations a eu lieu entre les manifestants, des maires et conseillers municipaux de la région et les forces de l'ordre. Malheureusement, celle ci ayant reçu l'ordre de faire évacuer les lieux à tout prix, une vingtaine de CRS excités commencèrent à brutaliser et matraquer les manifestants non violents qui voulaient rester sur place.

Ce n'est qu'après avoir reçu une deuxième charge, (nourrie d'un tir soutenu de grenades lacrimogènes et de grenades offensives) que quelques manifestants, ulcérés par l'attitude des CRS, jetèrent quelques pierres sur les forces de police. Les manifestants se repliaient alors et essayaient calmement d'évacuer le terrain.



Par contre, les CRS sur excités, détruisaient des tentes, brisaient des vitres de voitures et en lacéraient les pneus. La Land Rover-Sono d'un des permanents de l'Union départementale CFDT appelant les manifestants à conserver leur calme, fut sauvagement agressée par des CRS. Pour protéger deux manifestants blessés et deux médecins qui se trouvaient à l'intérieur de la voiture, un 5^e occupant de la voiture maintenait la porte arrière fermée. Un CRS brisa alors la vitre à coups de matraque, et brutalisa violemment ses occupants. Le matériel de sonorisation fut malmené et les fils arrachés.

Des manifestants qui se repliaient en courant étaient rattrapés par les CRS et brutalisés, ainsi qu'un maire et des conseillers municipaux. De l'avis même de plusieurs CRS, l'attitude de certains membres des forces de police relevait plus du vandalisme que du maintien de l'ordre!... A noter que seulement 7 CRS étaient légèrement contusionnés (selon les informations internes aux forces de police), alors que de très nombreux manifestants, sans compter 7 blessés (bras cassés par coups de crosse) se plaignaient des coups de matraque reçus.

L'Union départementale CFDT proteste vivement contre cette attitude violente des forces de police sans aucune raison sérieuse et dont la responsabilité incombe aux pouvoirs publics.

L'Union départementale CFDT appelle ses organisations à développer l'information sur les problèmes importants posés par le programme électro-nucléaire du gouvernement français et les travailleurs à se tenir informés de ces problèmes qui concernent l'ensemble de la population et engage son avenir.

"SUPER PHOLIX"

C'est un BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION réalisé et contrôlé par des gens qui PARTICIPENT à l'information et à la lutte contre le Super Phénix. Ce bulletin paraîtra en fonction des besoins.

SES OBJECTIFS:

- Etablir les faits et rétablir la vérité vis à vis de la presse.
- Permettre la liaison et la circulation des expériences entre les différents groupes (commissions, associations...) qui participent à l'action contre Super Phénix, à Malville, en France, en Suisse....
- Il permet aussi de battre le rappel de tous les gens concernés en cas de nouveaux coups fourrés du tandem "D'Ornano-Ponia"
- de réaliser d'un numéro à l'autre une information scientifique complète sous forme de feuilleton.

Provisoirement, adressez tout article et libellez toute demande d'abonnement au nom de: Georges DAVID- LE POULET- OI 680 LHUIS- CCP 21 804 69 PARIS-

Mentionner au dos du chèque: "abonnement Super Pholix"

- Abonnement simple: participation aux frais: 20 F pour 20 N°; 30 F pour 30 N°.
- Abonnement de soutien: mentionner la part du soutien.
- Abonnement de diffusion: écrire en demandant l'envoi de 5 ou 10 N° chaque fois. La base de participation aux frais étant pour le

moment la même que pour les autres types d'abonnement, des arrangements étant possibles par la suite.

" ENERGIE NUCLEAIRE: DANGER IMMEDIAT "

Titre provisoire du film dont le tournage a commencé le samedi 3 Juillet, premier jour de l'occupation du site du surgénérateur de GRAYS MALVILLE. Ce film ne traitera pas que de Malville, mais du nucléaire dans son ensemble.

Le financement est proposé de 2 façons:
 --Souscriptions collectives: fixées à 500 F, correspondant à peu près au tarif de location d'un long métrage. Chaque actio donne droit au prêt gratuit du film pour une projection à la fin de la réalisation.
 -- Souscriptions individuelles: 10 F

elles pourront être échangées contre une entrée gratuite lors de la projection du film en circuit non commercial.

Pour toute information complémentaire:
 ATELIER JADIS AUJOURD'HUI
 30390 DOMAZAN
 TELEPHONE: (66) 01 03 89

Souscription à envoyer à :
 Patrick PERILLAT
 Route du Pont de l'Abime
 74540 GRUFFY

CHEIX. EN RETZ. INFORMATION

PUBLIÉ PAR LA COORDINATION DES 4 ORGANISATIONS
FDSEA

PAYSANS-TRAVAILLEURS
U.L. CFDT MACHECOUL
MRJC

31 JUILLET 76

Que se passe-t-il à Cheix? Ce n'est pas terminé...

Voci une information envoyée par toutes les organisations qui soutiennent la lutte à Cheix. Il appartiendra à chaque militant d'organisation d'en faire part largement à tous les travailleurs. - Nous reprenons les faits à partir du Jeudi 23 Juillet.

1-LE PREFET RESPONSABLE DE LA SITUATION.

Jeudi 23 Juillet.-Avec l'aide de quelques membres de la FFA, les Rondineau démontent la salle de traite sans ménagements, la déplacent, sous la protection des gardes mobiles... l'huisier viendra ensuite poser les scellés. Puis ils chassent le troupeau vers les prairies éloignées sans nourriture. Les syndicalistes venus nombreux pour protéger les vaches et les ramener à leur place ont dû s'affronter aux forces de l'ordre (casques, bottes, lance-grenades, boucliers...). Résultat des vaches maltraitées, deux d'entre elles tombées dans les douves, plusieurs paysans blessés.

Le préfet et les Rondineau ont rassemblé à grand peine une dizaine de dirigeants FFA non suivis de leurs troupes. Les adhérents FFA qui sont fermiers n'ont plus d'illusions à se faire sur leurs dirigeants isolés, sur Toulza, leur avocat. Leur situation et leurs intérêts sont plus proches des Mouillé que des Rondineau, Toulza et autres.

Nous avons constaté une fois de plus que la police n'est pas là pour éviter les affrontements, mais pour les réaliser, toujours au profit des mêmes. C'est le pouvoir et lui seul qui porte la responsabilité des événements.

... un enjeu, la survie du troupeau ...

Malgré les heurts avec les forces de l'ordre, malgré la détérioration de la salle de traite, l'équipe habituelle s'était présentée pour assurer la traite. Nous avions assuré le travail jusque là et étions prêts à continuer. Face à cette demande les forces de l'ordre ont opposé un refus catégorique: **NON A LA TRAITE ET A LA NOURRITURE DES VACHES!** - L'entretien du troupeau n'était plus possible, le préfet nous en empêchait, c'est lui qui portait toute la responsabilité de tout ce qui pouvait arriver au troupeau (mammites, mrtts). C'est pourquoi nous avons décidé de quitter dès Jeudi soir les abords immédiats de la ferme du Bois aux Moines.

Pendant 40 heures nous avons essayé de trouver le moyen de sauver le troupeau. Un vétérinaire est venu examiner l'état des vaches (inquiétant déjà). **LE PREFET LAISSAIT CREVER LE TROUPEAU.** Ce n'est que le Samedi soir tard que nous avons réussi à négocier la levée des scellés de la salle de traite. Et nous avons dû trouver des moyens de fortune pour traire. **C EST BIEN NOUS QUI AVONS SAUVE LE TROUPEAU.**

2-LA MOBILISATION S AMPLIFIE.

Ce ne sont pas 1500 personnes (comme l'ont dit les journaux) mais 4000 à 5000 personnes qui sont venues le Dimanche 25 Juillet près du Bois aux Moines. Pendant ce meeting nous avons fait le lien entre Cheix et les autres luttes contre les expulsions (Larzac, Notre Dame des Landes licenciements, etc.) dans ces situations, le pouvoir défend toujours les mêmes intérêts!

Les manifestants ont bloqué la route Nantes Paimbeuf par une marche ponctuée de slogans. Des débats se sont par la suite organisés sur le terrain pour faire des propositions d'actions.

Des équipes par régions viennent assurer le travail traite et nourriture des animaux. Car il est difficile de travailler à côté des Rondineau toujours prêts à renouveler quelques faits.

D'ailleurs le Jeudi matin 29 Juillet les Rondineau sont venus détruire par caprice une parcelle de luzerne, par caprice, avec l'aide du même entrepreneur, G. Mabileau du Pellerin! La préfecture responsable de l'expulsion, reconnaît aux Mouillé la propriété des cultures, mais ne fait rien pour les faire respecter. Cette action des propriétaires, en période de sécheresse, montre une fois de plus jusqu'où ils peuvent aller... On peut désormais s'attendre à tout, car ils ont déjà fait des menaces sur le maïs.

NOUS RESTONS MOBILISES ET PRETS A NOUS DEPLACER POUR DEFENDRE L'OUTIL ET LES FRUITS DU TRAVAIL DES MOUILLES. AU CAS OU DE TELLES EXACTIONS SE REPRODUIRAIENT, NOUS NOUS VERRIONS DANS L'OBLIGATION D'IMPOSER AUX RONDINEAUX, PAR NOS PROPRES MOYENS, LE RESPECT DES CULTURES.

3- VERS LE RETOUR DES MOUILLES

Il reste au Bois aux Moines 8 ha appartenant à d'autres propriétaires. Les Mouillés vont s'installer sur ces 8 hectares avec leurs 26 vaches et leur matériel. Va-t-on laisser les Mouillés sur une si petite surface?

Pour l'instant un retour exige des conditions:

- Une maison et des dépendances pour loger les Mouillés et leur matériel.
- La traite ne peut se faire ailleurs qu'à l'endroit où elle se réalise actuellement. Le silo d'ensilage est tout proche. La plus grande partie des terres est dans ce secteur. Le terrain est solide. L'accès à cette parcelle est communal. Le propriétaire a donné son accord. C'est donc le meilleur endroit pour assurer la traite.
- La salle de traite installée provisoirement ne peut plus fonctionner plus longtemps ainsi: un tracteur installé et immobilisé en permanence, déplacement des pots trayeurs deux fois par jour - le refroidissement du lait.

Pour toutes ces raisons nous exigeons donc actuellement: une maison pour reloger les Mouillés, un branchement électrique immédiat pour la traite, un branchement à eau. Une maison est proposée à Cheix et un hangar au Pellerin. Il reste à voir si tout cela convient aux Mouillés, étant donné la distance. Le branchement eau semble acquis. Quand à l'électricité nous nous heurtons à un curieux refus de l'EDF: on prétend qu'il faudra renforcer la ligne pour supporter ce branchement. En fait dans l'état actuel elle supporterait les mêmes appareils que précédemment. (salle de traite, tank à refroidissement étant seulement changés de place)

Quand . . .

Tout semble fait pour empêcher les Mouillés de retrouver leur outil de travail (exactions des Rondineaux, refus du branchement électrique etc..)

Les mouillés seront de retour quand l'eau et l'électricité seront montées, quand une maison sera trouvée, quand ils pourront travailler dans des conditions leur assurant la tranquillité quand ils seront assurés de retrouver leur outil de travail et leurs récoltes.

PREPARONS NOUS A REMETTRE EN ETAT L'OUTIL DE TRAVAIL DES MOUILLES !

Coordination des 4 organisations:

FDSEA, PT, ULCFDT, Machecoul, MRJC.

Petite Annonce

Une ferme est libre sur Coueron: 5 hectares de terrain, bâtiments d'habitation et d'exploitation. A prendre au 1^{er} Novembre.

S'adresser à l'APL, 29 rue Jean Jaurès, Nantes, qui transmettra

PAYSANS-TRAVAILLEURS
(Coueron)



COUP DE VACHES AU "BOIS AUX MOINES"

RAPPEL DES FAITS DEPUIS LE 14 JUILLET.

L'opération paille n'avait été réalisée qu'en partie (cf APL 149). Les jours suivants, l'initiative reprend: plantation de choux, remise en place d'une clôture électrique, occupation pacifique du grand hangar par une cinquantaine d'agriculteurs.

A CETTE OCCASION, UN DES MEMBRES DU CLAN RONDINEAU, OLLIVIER, SORT DE LA MAISON ET BRANDIT UNE CARABINE.

Puis les flics expulsent les occupants du hangar..C'est dans ce climat, marqué par une tendance à la reprise du travail sur l'exploitation des Mouillé par les paysans qui les soutiennent, que se produit la journée du 23 Juillet.

Le 23 Juillet, "journée des vaches", marque le plus haut degré de combativité des agriculteurs qui soutiennent les Mouillé.-Protégés par les flics, quelques FFA ont démonté la salle de traite, puis se sont éclipsés. Vers 14 heures, on s'aperçoit que les vaches d'Armand et Henriette ont disparu des marais où elles prenaient ordinairement leur pâture. Un groupe part à leur recherche, les retrouve dans un pré éloigné, où les FFA-Rondineau les avaient expulsées en cachette. Les vaches sont alors ramenées: dans un chemin creux, le groupe, vaches en tête, tombe face à face avec quelques gendarmes et l'équipe Rondineau, qui tentent de s'opposer au retour du troupeau. AFFRONTLEMENT BREF, LES VACHES SERVENT DE TAMPON, BOUSCULADE, QUELQUES COUPS. Un gendarme, dont les vaches n'avaient pas entendu les sommations réglementaires, se retrouve, malgré son mousqueton empoigné dans la position réglementaire, sur le cul, de même que le jeune Rondineau, tandis que le vieux perd sa casquette. Sorin, un autre membre du

clan a du sang sur le front, des ronces sans doute... Bref, les vaches sont ramenées à leur place légitime.

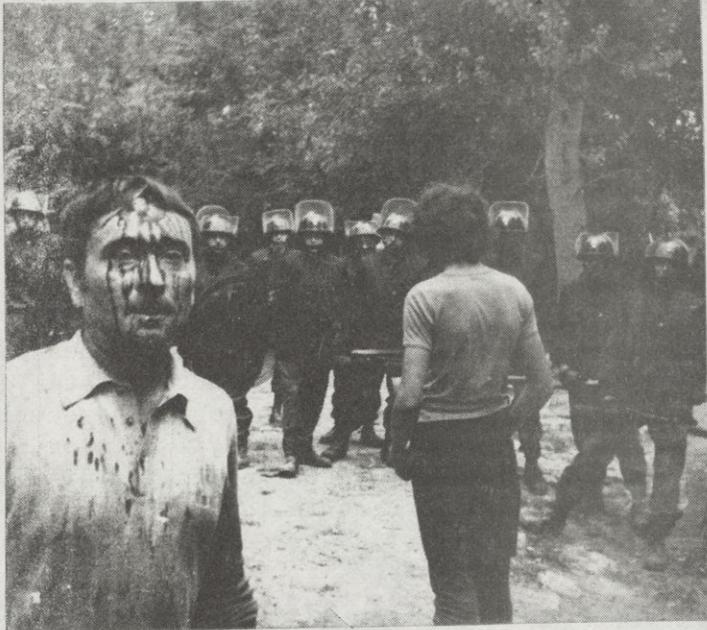
Arrivent alors des renforts de police, bien équipés, mais très mal à l'aise sur un terrain qui n'est pas le leur. Ils descendent lourdement au milieu des prairies qui s'étendent en contrebas du Bois aux Moines, et qui sont coupées par des douves pleines d'eau, et protègent une nouvelle fois les Rondineau et 3 ou 4 FFA qui essaient à nouveau de repousser le troupeau hors des terres de Rondineau. Le face à face dure deux heures. 150 agriculteurs, parmi lesquels plusieurs femmes, armés pour certains de triques, s'opposent à l'expulsion du troupeau, qui tourne en rond au milieu des cris et des bousculades (voir photo). A la fin les policiers matraqueront durement plusieurs paysans qui se sont accrochés dans des barbelés de clôture (photo). Et nous aurons pas mal de difficultés à sortir deux vaches des fossés remplis d'eau (photo).

HARCÈLEMENT

Les jours suivants, ou plutôt les nuits tandis qu'a lieu l'épreuve de force dont l'enjeu est la traite, et la survie du troupeau mis en péril par l'obstination destructrice du préfet Camous, des opérations de harcèlement ont lieu. Quelques FFA saouls, toujours les mêmes, patrouillent en voiture, insultant et menaçant ceux qu'ils rencontrent (un travailleur de Dubigeon, seul dans sa voiture à 1 heure du matin sur la route de Paimbeuf, est poursuivi sur 15 km, il parvient à s'échapper à l'entrée de Nantes en brûlant un feu rouge, sa voiture méchamment cabossée à coups de barre de fer. Mais de l'autre côté, les chemins du Bois aux Moines sont difficiles pour ceux qui les occu-

pent par la force, sous la protection, ces nuits
 à, de pistolets mitrailleurs et d'un chien poli-
 cier: des clous a trois pointes, de bobbe taille,
 ont été fabriqués par les paysans (PSCHUIT..BLING
 BLING BLING..d'après des sources bien informées)

Des inscriptions a la peinture apparaissent,
 sur la maison de Rondineau au Pellerin ("Spécula-
 teur"), à Cheix en Retz contre l'entrepreneur Ma-



bileau ("Saboteur"), a St Hilaire de Challeons,
 Ste pazanne et Rouans, contre les quelques FFA
 qui ont collaboré a la phase récente de l'expul-
 sion, et dont l'APL, conformément aux décisions
 prises en Assemblée générale par les paysans et
 jusqu'ici pas encore appliquées, publie les noms:
 YANNICK HERVE, La Carterie, St Hilaire de Challeons
 ROGER BEILLEVERT, JEAN MARIE PLANTIVE, également
 de St Hilaire de Challeons, Albert Eraud, de Ste
 Pazanne. Ont été vus également, d'autres fois, DON
 Nant ACTIVEMENT la main a l'expulsion, Robert
 GUITTENY de Rouans, Jean Moreau de Rouans, Gilbert
 Biotteau de La Rouxière. Sans oublier l'avocat
 TOULZA, en vacances ces temps ci, qui demeure le
 véritable chef de l'opération.

DERNIERE MINUTE

Le préfet Camous fait pression sur EDF pour em-
 pêcher la réalisation du branchement de courant
 qui permette aux Mouillé de faire fonctionner
 laiterie et salle de traite dans un champ qui
 leur reste, tres pres du Bois aux Moines. Objectif
 du Pouvoir: les Mouillé, expulsés du Bois aux moi-
 nes, doivent quitter le secteur de Cheix en Retz.

Contre attaque des paysans, Jeudi 5 Aout au ma-
 tin, 10 H 30: descente surprise d'une quarantaine
 de gars dans la cour de la ferme. Affolement des
 occupants, qui sont maintenant peu nombreux (Joel
 la bergere, le vieux) et croyaient peut etre que
 "TOUT ETAIT FINI". Toute la journée, nous occupons
 les lieux (sauf la maison), la laiterie est démon-
 tée et transportée a travers champs, a bras d'
 hommes, sur plusieurs centaines de mètres dans
 le champ ou nous avons déjà mis en place la sal-
 le de traite. On passe a la cave pour vérifier

le de traite. Une visite "de contrôle" est fai-
 te a la cave, pour vérifier que le proprié-
 taire n'a pas volé le vin des Mouillé, le chien
 de garde, d'ailleurs jeune et pas féroce est
 amadoué et baptisé par nous Rondineau, ce qui
 semble lui plaire. Au passage, on découvre aus-
 si du grillage a moutons: comme on pouvait le
 prévoir, Joel, incapable de faire un réel tra-
 vail de fermier, espère sans doute laisser
 trainer quelques uns de ces animaux sur es
 terres avant de passer a des projets plus lu-
 cratifs.

Mais tout n'est pas joué. Le fait "mi-
 litaire" de l'expulsion est une chose. Reste
 la volonté sans défaillance d'Armand et hen-
 riette Mouillé de travailler sur place (il
 leur reste 8 hectares, et s'il le faut, on mon-
 tera une eolienne pour produire du courant
 électrique: a 3 km de la Centrale Nucléaire
 prévue au pellerin, ce serait un bel exemple
 d'énergies douces contre les énergies "dures"

Reste, encore, une interrogation: dans
 le climat de révolte créé, contre eux mêmes,
 par les Rondineau, toulza et consorts, pour-
 ront ils en paix jouir des terres dont ils
 ont expulsés des fermiers de plus de 50 ans,
 qui eux, ne peuvent vivre que du travail de
 leurs mains?

NON, CHEIX EN RETZ,
 CE N EST PAS FINI !

correspondance APL 10 Juillet 76



SYNDICATS :

« ENCORE UNE JOURNÉE D'ACTION BIDON ! »
(ou presse.bouton)

Comme chacun sait, l'A.P.L. n'est pas bestialement antisindicaliste. Cependant, fidèles à notre attachement à la liberté d'expression, nous publions ci-dessous la lettre d'un camarade (pas bestial non plus) qui exprime un point de vue certes non majoritaire dans la classe ouvrière, mais qui existe quand même.

Tout le monde le sait, une journée d'action pour les jeunes aura lieu le 23 Octobre. A signaler que c'est un Samedi. A cette occasion des communiqués de presse émanant des centrales syndicales départementales se félicitent que le père Séguy et le père Maire se soient mis d'accord sur l'organisation d'une journée pour les jeunes ; et pour être sûr que ça se sache, on prévient 6 mois à l'avance. Déjà l'année dernière une telle journée avait été prévue le 4 Octobre c'était un Samedi aussi, cette action prenait la forme d'un rassemblement à Paris, il y avait ce jour là plus de 100 000 jeunes, un train inter-syndical partait de la gare d'Orléans tôt le matin. La manif était assez chouette, des slogans tels que "Une seule solution la Révolution" (transformés en "Une seule solution Socialisme Autogestion") étaient lancés, bien sûr des camarades cégétistes nous abordaient en disant : "Vous êtes anti-unitaires ou antidémocratiques", pourtant ces militants avaient sous les yeux l'expression spontanée des jeunes. Oh ! bien sûr on aurait crié "Un seul moyen le Programme Commun" ils auraient applaudi des pieds et des mains. Plus tard nous retrouvions des camarades cégétistes en service d'ordre devant les services d'ordre capitaliste=CRS qui pour une fois s'unissent contre les gauchistes et les provocateurs. Nos jeunes sont venus défiler dans le calme et la dignité de tout jeune exploité et des agissements naturels et spontanés sont impartables : RESTONS DONC DES EXPLOITÉS DIGNES ET DISCIPLINÉS!!! " **Drapeau Noir..**

Il paraît que ce jour là un drapeau noir avait flotté dans la manif, drapeau que des gros bras ont voulu faire disparaître car le syndicalisme bureaucratique l'a aboli depuis longtemps.

Ceux qui ont impulsé et élevé le mouvement ouvrier sont morts et remplacés par des politiciens syndicalistes, des bureaucrates, des technocrates, etc.. Ah ! si le mouvement ouvrier avait continué sur ces bases, il ne serait peut-être pas à la botte de ces dirigistes !! Mais enfin restons en là, le débat est ouvert, surtout messieurs les bureaucrates ne vous boussulez pas....

Une fois de plus, une vanne va s'ouvrir...

Une fois de plus les jeunes (pourquoi pas tous les travailleurs ?) auront leur journée d'action le 23 Octobre, après, bien sûr, leur journée de travail ou de chômage. Une fois de plus une vanne va s'ouvrir pour une journée où les jeunes vont pouvoir se défouler sous le contrôle de leurs dirigeants syndicalistes.

Une seule chose est à souhaiter, c'est qu'ils amorcent ce jour la révolte qui couve souvent dans le fond d'eux-mêmes et qu'ils prennent leurs responsabilités. Peut-être retrouveront-ils une nouvelle forme de syndicalisme, **Séguy-Maire=ORDINATEUR?**

L'année prochaine peut-être y aura-t-il un cahier d'actions indiquant chaque journée, ça pourrait même se faire dans les agendas syndicalistes, ou peut-être UN ORDINATEUR AURA REMPLACÉ SEGUY ET MAIRE, BIEN SUR CHAQUE ORDINATEUR AYANT DES DONNÉES BIEN PRÉCISES.

Comme le disent souvent les délégués, "Faut pas vivre avec le passé, il faut aller de l'avant"

Un travailleur de Dubigeon.

CHOLET : Comment les patrons de Record (et d'ailleurs) exploitent les collégiens en stage.

Record, un des hypermarchés de Cholet. Nous sommes au mois de Juin. Et pendant ce mois, Record comme beaucoup d'autres magasins de la ville emploie des jeunes, surtout des collégiens qui sont envoyés par les écoles de la ville et qui sont considérés comme stagiaires. Si je parle de ce problème, c'est que j'ai été stagiaire cette année, au mois de Juin, à Record, et que je voudrais dire la vérité sur ces stages, en relatant mon expérience personnelle.

JE PRÉPARE UN BEP DE VENTE

Je suis dans un lycée CET et je prépare un BEP de vente. Au milieu de l'année nos professeurs nous ont dit qu'au mois de Juin nous effectuerions un stage pour apprendre ce que c'est que le métier de vendeur. Et au mois de mai un professeur nous dit à tous ou nous étions respectivement placés. 3 camarades et moi-même étions placés à Record. Je dois préciser que pour ma part j'avais demandé à aller dans un petit magasin ainsi qu'un de mes camarades. On nous a répondu qu'il n'y avait plus de place, bref que ce n'était pas possible. Et le mois de Juin arriva. **"ici pour apprendre, non pour travailler.."**

Nous arrivâmes le 1^{er} Juin à Record. Tout de suite nous vîmes un des directeurs qui nous dit: "Vous êtes ici pour apprendre, non pour travailler." Paroles hypocrites comme nous le verrons plus tard. Et donc nous commençâmes à travailler, sans bien sûr être payés le moindre centime. La première semaine, la deuxième aussi, et pendant tout ce temps mon travail consiste à remplir les rayons, mettre les étiquettes sur les produits, défaire les colis et aussi, **SURPRISE MONTER LES VELOS.** Mais oui. Et les jours passent ainsi.

"Vous ne voulez pas faire ça? Très bien, c'est la porte!"

Nous sommes le lundi 21 quand le directeur nous appelle à son bureau: "vous allez travailler à la cafétéria, qui est, en ce moment, en complète réparation." nous dit-il. Et nous y allons chacun de notre côté car nous avons chacun quelque chose de différent à faire. Moi on me donne un marteau et un burin et on me dit d'aller casser des carreaux de faïence. Ceci je le fais pendant trois heures. Le lendemain on m'appelle de nouveau au bureau. Cette fois-ci je dois aller à la station essence, servir l'essence, et ceci en faisant une demi-heure supplémentaire, **EN ETANT TOUJOURS PAS PAYÉ BIEN ENTENDU.**

Devant cela je dis calmement que je suis ici pour vendre, que j'effectue un stage de vente, et que servir l'essence, casser les carreaux, ce n'est pas mon travail, surtout dans les conditions où je suis, puisque je ne suis pas payé.

Sur ce on me dit "Vous ne voulez pas faire ça, très bien, C'EST LA PORTE"

"Contestataire, connaît pas la vie, mauvais chemin.."

Et voilà comment j'ai été mis à la porte. Je dois préciser que Record a téléphoné à mon école, c'est à dire au polyvalent, et que j'ai été aussitôt convoqué chez le censeur. Chez celui-ci j'ai eu droit à un grand discours "que j'étais un contestataire et que je n'avais pas à contester ce qu'on me disait, que je ne connaissais pas assez la vie pour pouvoir contester, bref que je devais obéir et que si je continuais ainsi j'étais dans le mauvais chemin."

Voilà comment s'est passé pour moi ce stage. Pour terminer je citerai un autre exemple celui d'un camarade de ma classe qui travaillait dans un petit magasin et où les trois premiers jours il n'a fait qu'une seule chose, passer l'aspirateur. Voyant cela il a été voir le patron et lui aussi a été mis à la porte.

Voilà je termine ma lettre en espérant avoir montré ce que sont ces stages. Ces stages, il faut absolument les dénoncer, ces stages ne sont créés que pour profiter aux patrons, et non créés pour nous apprendre quoi que ce soit, à nous les jeunes.

Ces stages sont de l'exploitation capitaliste pure et simple. Dans cette société pourrie, combattons ces stages comme nous combattons l'école capitaliste

A BAS LA MAIN MISE PATRONALE A L'ECOLE

VIVE LA REVOLUTION

Jacques (Cholet.)

